

**SYNDICAT INTERDÉPARTEMENTAL
POUR L'ASSAINISSEMENT DE
L'AGGLOMÉRATION PARISIENNE**

Mise en ligne le 02/10/2023

**Délibération n° 2023-069
Séance du 26 septembre 2023**

Rapport d'Activité et de Développement
Durable (RADD) de l'année 2022

Le Conseil d'Administration,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport de présentation en date du 14 septembre 2023, par lequel Monsieur le Président lui demande d'approuver le Rapport d'Activité et de Développement Durable (RADD) de l'année 2022,

Après en avoir délibéré

Article unique : Approuve le Rapport d'Activité et de Développement Durable de l'année 2022.

Le Président



François-Marie DIDIER